

Aunis-
SudMa Communauté
de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 octobre 2023
DELIBERATION n°2023_10_26

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE (COPIL) MUTUALISATION

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	40	44	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS (a reçu pouvoir de Marie-France MORANT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Pascale GRIS - Joël LALOYAU – François PELLETIER - Olivier DENECHAUD (a reçu pouvoir de Baptiste PAIN) – Florence VILLAIN – Éric BERNARDIN – Angélique PEINTRE – Alysso CURTY -Éric GUINOISEAU - Lydia BERETTI – Philippe BARITEAU – Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS - Christelle GRASSO – Matthieu CADOT – Pascale BERTEAU - Philippe BODET – Denis DUBOURGNOUX - Martine LLEU – Marylise BOCHE- Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU – Kevin BAYNAUD - Stéphane AUGÉ - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
Absents :			
Steve GABET, David CHAMARD, Baptiste PAIN, Nadia AUDEBERT, Bruno CALMONT, Marie-France MORANT, Frédérique RAGOT, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Yannick BODAN
Convocation envoyée le : 11 octobre 2023
Affichage de la convocation le : 11 octobre 2023

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 25 OCT. 2023
n°: 017-200041614-20231017-2023_10_26-DE
Date de publication sur le site Internet : - 2 NOV. 2023

NOUVELLE COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE (COPI) MUTUALISATION

La démission de Monsieur Walter GARCIA du conseil municipal de la Commune de Saint Pierre La Noue a conduit de manière concomitante à la fin de son mandat de conseiller communautaire.

La composition de ce comité de pilotage prévoit la représentation systématique des maires de chacune des communes membres.

Il est proposé au conseil communautaire d'intégrer au sein du comité de pilotage mutualisation, Monsieur Denis DUBOURGNOUX, maire de Saint Pierre La Noue.

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

A l'unanimité

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit Monsieur Denis DUBOURGNOUX, membre du Comité de Pilotage Mutualisation,
- Approuve la nouvelle composition du Comité de Pilotage Mutualisation comme suit :

Monsieur Jean GORIOUX	(Saint Georges du Bois)
Monsieur Raymond DÉSILLE	(Puyravault)
Monsieur Didier BARREAU	(Saint Saturnin du Bois)
Monsieur Christophe RAULT	(Bouhet)
Monsieur Gilles GAY	(Aigrefeuille d'Aunis)
Monsieur Hervé GAILDRAT	(Anais)
Monsieur Olivier DENECHAUD	(Ardillières)
Monsieur Emmanuel JOBIN	(Ballon)
Monsieur Éric BERNARDIN	(Breuil la Réorte)
Madame Angélique PEINTRE	(Chambon)
Madame Alisson CURTY	(Ciré d'Aunis)
Monsieur Pascal TARDY	(La Devise)
Madame Micheline BERNARD	(Forges)
Monsieur Jean-Michel SOUSSIN	(Genouillé)
Madame Christelle GRASSO	(Landrais)
Monsieur Steve GABET	(Marsais)
Monsieur Matthieu CADOT	(Saint Crépin)
Madame Barbara GAUTIER	(Saint Mard)
Monsieur Philippe BODET	(Saint Pierre d'Amilly)
Madame Catherine DESPREZ	(Surgères)
Monsieur Christian BRUNIER	(Le Thou)
Monsieur Thierry PILLAUD	(Virson)
Monsieur Thierry BLASZEZYK	(Vouhé)
Monsieur Denis DUBOURGNOUX	(Saint Pierre la Noue)

AR Prefecture

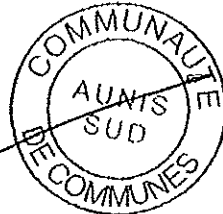
017-200041614-20231017-2023_10_26-DE
Reçu le 25/10/2023

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :
Les Signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 octobre 2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Yannick BODAN

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.